

Guide des parents

Tout ce que vous voulez savoir lorsque votre enfant s'inscrit à **La Clé de Sol** du Carrefour francophone de Sudbury

Notre philosophie

À la Clé de sol, nous croyons qu'en favorisant l'épanouissement musical de l'enfant, nous favorisons son ouverture sur le monde. Oui, la musique nourrit l'esprit, mais elle permet aussi au jeune de participer de façon très appréciée à la vie culturelle de sa famille et de son milieu, lors de fêtes et d'événements. Là où il y a de la musique, il y a de la vie et de la joie !

Notre approche pédagogique

Rien n'est plus précieux qu'un enfant. Alors, tout enfant mérite une attention particulière et personnalisée et a droit au respect de sa personnalité. Notre équipe regroupe des professionnels de la musique classique et populaire qui savent bien encadrer l'évolution naturelle des capacités musicales de votre enfant. Ils ont tous les atouts pour adapter leurs méthodes d'enseignement au style d'apprentissage de votre enfant.

Lors de l'inscription, une biographie de l'enseignant de votre enfant vous est remise pour vous inviter à apprendre à connaître l'enseignant et à travailler avec lui ou elle au développement musical de votre enfant. Nos enseignants font des suivis avec les enfants sous forme d'évaluations pour suivre le progrès de l'enfant.

Il y aura un récital à la fin de l'année scolaire. Votre enfant aura le choix de présenter un numéro.

Un personnel qualifié et engagé

Nos enseignants possèdent les qualités personnelles et la formation requises pour aider le musicien amateur à progresser et à s'épanouir. Nos enseignants se distinguent par leur souci du détail, leur dévouement et leurs compétences.

Tout adulte qui travaille avec les enfants doit fournir une preuve de ses antécédents judiciaires au moment de l'embauche.

-1-

Leçons en milieu scolaire, en soirée

Rien de mieux que d'avoir du choix!

Leçons en milieu scolaire :

L'enfant suit une leçon privée d'une demi-heure par semaine dans son école pendant les heures de classe. Il est retiré de sa classe seulement pendant l'enseignement des matières secondaires. Son horaire est préparé par l'enseignant de musique en collaboration avec l'école, donc il s'harmonise avec les besoins de l'élève et l'horaire de l'école.

Leçons en soirée :

L'enfant suit une leçon privée dans l'espace studio du Carrefour francophone la journée de la semaine prédéterminée avec l'enseignant. Vous avez le choix d'inscrire votre enfant à des leçons de 30,45 ou 60 minutes. Les leçons se font dans un espace conçu spécialement pour promouvoir l'épanouissement du talent musical de votre enfant.

Responsabilités de l'élève

Les enseignants à la Clé de Sol réservent une place à leur horaire pour chaque étudiant. Donc, ils s'attendent que les étudiants se présentent de façon ponctuelle avec tout le matériel nécessaire (livres de musique, cahier de devoirs, guitare, etc.), et qu'ils aient répété leur leçon entre les cours.

Les enseignants iront chercher les tout-petits dans leur salle de classe avec plaisir !

Rôle du parent

Nous encourageons fortement les parents à accompagner leur enfant lors de la répétition de ses leçons à la maison. Une bonne routine de répétition portera fruit et vous verrez progresser votre enfant sur le chemin du solfège et de tout ce qui s'y lit entre les lignes !

Il est fortement recommandé que l'étudiant ait un instrument en bon état pour s'exercer. Nos enseignants se feront un plaisir de vous guider pour l'achat ou la location d'un instrument.

Les parents s'engagent à faire un dépôt de 150,00\$ au début de l'année scolaire pour assurer une place à leur enfant à l'horaire de l'enseignant. Les enseignants réservent une place à leur horaire pour chaque étudiant, en cas d'abandon des leçons en cours d'une session, ils subissent une perte de revenu significative. Pour cette raison, le dépôt est non-remboursable.

Politique d'assiduité

La Clé de Sol applique une politique d'assiduité qui est la norme dans les studios de musique.

1 – Dès l'inscription, un dépôt de 150,00\$ est requis. Dans le cas d'un abandon en cours de session, le dépôt est non-remboursable. Les sessions sont de septembre à décembre, de janvier à mars et d'avril à juin. Vous recevrez une facture basée sur les présences actuelles à la fin de chaque session.

2 – Aucun remboursement n'est accordé si un cours est annulé, car les enseignants de la Clé de Sol réservent une place à leur horaire pour chaque étudiant.

3 – Si une activité scolaire empêche de donner la leçon, si les autobus sont annulés et l'enseignant ne se rend pas à l'école ou si l'enseignant doit annuler la leçon, l'enseignant a l'option de la remettre à un autre jour de la même semaine. Sinon, vous n'aurez pas à payer la leçon annulée.

4 – Si l'on remet une leçon à un autre jour et que l'étudiant ne se présente pas, vous devez payer la leçon manquée.

La Clé de Sol applique une nouvelle politique pour les nouveaux arrivés :

Si votre enfant n'est pas certain de vouloir suivre des cours de piano et de guitare, mais veut s'essayer, nous vous offrons de prendre une (1) leçon gratuite sans frais. Un formulaire de préinscription doit être rempli avant le rendez-vous initial. Pour être considéré comme étant inscrit et passer à la deuxième leçon, le dépôt de 150,00\$ est exigible.

Nos tarifs

Apprendre la musique à la Clé de Sol, c'est non seulement commode, c'est pas cher !
Une leçon de 30 minutes coûte 21,00\$.

Les paiements

Les bons comptes font les bons amis, dit le proverbe. Nous exigeons un dépôt de 150,00\$ en début d'année scolaire. Vous recevrez une facture à la fin décembre, à la fin mars et à la fin juin, selon les feuilles de présence soumises par les enseignants et conformément à la politique d'assiduité ci-dessus.

Les paiements peuvent être faits en personne au bureau administratif du Carrefour francophone. De cette façon, vous pouvez payer par chèque, Visa/MasterCard, comptant ou paiement direct.

Les enseignants ne sont pas autorisés à accepter les paiements.

Paiement par chèque :

Les chèques doivent être faits à l'ordre du Carrefour francophone. Si vous payez par la poste, veuillez joindre votre facture à votre chèque et poster le tout à l'adresse du Carrefour francophone qui figure au bas de la page.

Paiement par carte de crédit :

Vous pouvez aussi payer par téléphone avec votre carte Visa/MasterCard en composant le 705-675-6493 x 201.

Paiement direct :

Vous pouvez remplir un formulaire de carte de crédit au bureau administratif du Carrefour francophone. De cette façon, votre paiement passera lors de la facturation. Vous recevrez donc un reçu avec votre facture.

Vous pouvez aussi faire vos paiements en ligne si vous faites affaire avec les banques Scotia, Royale, TD, banque de Montréal ou les caisses Desjardins. Votre numéro de dossier (et non celui de votre enfant) est requis pour ceci.

Les chèques sans provision

Des frais de 30 \$ sont applicables à tout chèque sans provision. Après le deuxième chèque sans provision, seuls les chèques certifiés, les paiements en argent comptant ou par Visa/MasterCard seront acceptés.

Les suggestions et les inquiétudes

Quand quelque chose ne va pas, il vaut mieux en parler. Et il vaut mieux le faire d'abord avec la personne la plus directement concernée. Dans le cas d'un malentendu ou d'un problème, voici, dans l'ordre, les personnes à qui vous pouvez parler afin de résoudre le problème :

1. l'enseignant de musique de votre enfant
2. la Coordinatrice de la Clé de Sol, Marie-Claude Savoie, au (705-675-6493, poste 201)
3. la Directrice des Services à l'enfance du Carrefour francophone, Sara Fudge, au (705-675-6493, poste 204).

Politique de gestion de plaintes Carrefour francophone de Sudbury

En vue d'assurer l'amélioration continue de ses services à l'enfance, le Carrefour francophone de Sudbury invite les parents à soumettre des suggestions et des commentaires. Notre personnel a la responsabilité d'inviter activement les parents à ce faire. Nos clients peuvent présenter une plainte au sujet de nos services par écrit ou oralement.

- Le Carrefour francophone informe sa clientèle au sujet de sa politique de gestion de plaintes.
- Les plaintes seront traitées par le personnel concerné, la direction du service concerné ou la direction générale, compte tenu de la nature de la plainte.
- Les plaintes sont traitées en toute confidentialité et impartialité.
- Toute plainte formelle, qu'elle soit formulée verbalement ou par écrit, est notée et communiquée au personnel cadre concerné.
- La personne qui soumet une plainte formelle, verbalement ou par écrit, reçoit un accusé de réception dans les 3 jours ouvrables et un sommaire des conclusions de l'examen de la plainte dans les 30 jours suivant la réception de la plainte.